

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **27/04/2012**

Date de la convocation
20/04/2012

Date d'affichage
20/04/2012

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

N°: 01-27042012

Vote A l'unanimité

Pour : 9
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le : 10/05/2012

et publication ou notification du :
10/05/2012

L' an 2012, le **27 Avril** à 17 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mmes : BERGER Yvette, GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Gilbert

Absent(s) : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BONHOMME Rolland, à Melle TRALBOUX Brigitte, JOSEPH Alain à Mme GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : TRANSPORT SCOLAIRE - AVENANT N°12

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'un avenant n° 12 au marché négocié en date du 4 juillet 2007 portant modification du prix journalier de l'exécution de service concernant les services réguliers publics créés pour assurer à titre principal à l'attention des élèves la desserte des établissements scolaires a été établi par la Société VRIET Autocars.

Cet avenant prend effet à partir du 3 janvier 2012 portant le coût à 0.41 € TTC au lieu de 0.40€TTC.

Où son exposé, et après avoir délibéré, Les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter l'avenant n° 12 portant modification du prix de 0.40 € à 0.41 € et autorise le Maire à signer celui-ci.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En marie, le 02/05/2012

Le Maire,
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **27/04/2012**

Date de la convocation 20/04/2012	
Date d'affichage 20/04/2012	
Nombres de Conseillers	
En exercice :	<input type="text" value="11"/>
Présents :	<input type="text" value="7"/>
Votants :	<input type="text" value="9"/>
Absents :	<input type="text" value="2"/>
Exclus	<input type="text"/>
 N°: 02-27042012	
Vote A l'unanimité	
Pour :	9
Contre :	0
Abstentions :	0
 Acte rendu exécutoire après dépôt en le : 10/05/2012	
et publication ou notification du : 10/05/2012	

L'an 2012, le **27 Avril** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mmes : BERGER Yvette, GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Gilbert

Absent(s) : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BONHOMME Rolland, à Melle TRALBOUX Brigitte, JOSEPH Alain à Mme GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : HEURES COMPLEMENTAIRES MADAME VERNET MARIE-HELENE

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que Madame VERNET Marie-Hélène, en remplacement de Mademoiselle LAURENCON Angéline, Adjoint Administratif, peut être amenée à faire des heures complémentaires suivant les besoins du service et pendant toute la durée du remplacement.

Où son exposé, et après avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, accepte de rémunérer les heures complémentaires de Madame VERNET Marie-Hélène pendant toute la durée du remplacement de Mademoiselle LAURENCON Angéline.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En marie, le 02/05/2012

Le Maire,
BORDERON Raymond

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de COMBIERS

Séance du **27/04/2012**

Date de la convocation
20/04/2012

Date d'affichage
20/04/2012

Nombres de Conseillers

En exercice :

Présents :

Votants :

Absents :

Exclus :

L'an 2012, le **27 Avril** à 17 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle de réunion sous la présidence de M. Raymond BORDERON, Maire

Présents : M. BORDERON Raymond, Maire, Mmes : BERGER Yvette, GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine, Melles : DOUGLAS Katherine, TRALBOUX Brigitte, MM : ALLARY Francis, JOSEPH Gilbert

Absent(s) : MM : BOURREAU Bernard, FERRET Alain

Excusé(s) ayant donné procuration : MM : BONHOMME Rolland, à Melle TRALBOUX Brigitte, JOSEPH Alain à Mme GROUSSIN-DESNOUAILLES Jeanine,

Melle TRALBOUX Brigitte, a été élu(e) secrétaire

OBJET : TRAVAUX INTERIEUR EGLISE - FACTURES SUPPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération du 8 avril 2010 concernant la validation des devis pour les travaux de réfection de l'Eglise Saint Fiacre.

Lors des travaux, il a été nécessaire de réaliser des travaux supplémentaires, de sécurisation, non compris dans les devis : Vitraux supplémentaires, Boiserie, travaux sur la sacristie.

Dans l'urgence, Monsieur le Maire a signé la convention avec l'APHL concernant les travaux à réaliser dans la sacristie

Les travaux étant terminés, les factures suivantes ont été établies :

- ALLARY Francis : 3 686.87 € Boiseries
- APHL : 3 990.00 € Travaux Sacristie
- DOUARD : 5 581.12 € Vitraux (devis réalisé pour un montant de 4 364.83 € TTC)

Monsieur ALLARY Francis se retire et ne prend pas part au vote.

N°: 03-27042012

Vote A la majorité

Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
le : 10/05/2012

et publication ou notification du :
10/05/2012

Où son exposé, et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, décident d'accepter de régler les factures énoncées ci-dessus et approuvent Monsieur le Maire pour la signature de la convention avec l'APHL et les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 02/05/2012

Le Maire,
BORDERON Raymond